

**Mairie de CARLIPA**  
**Conseil Municipal**

**Compte-rendu de la séance 19 décembre 2019 – 20h00**

**Présents** : MM. SERRANO - OLIVIER - PENNAVAYRE - ARNAUD et GUYONNET - Mmes ARIBAUD BAUDA - CARPENTIER et ROUQUET

**Absents excusés** : Mme OLIVIER - M. DESPLAS

**TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 2 – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Le projet Eclairage Public tranche 2 a fait l'objet d'une consultation sous forme de demandes de devis auprès de 4 entreprises : CEGELEC - DEBELEC - ECO CONCEPT et ROBERT

Considérant les 3 offres reçues :

- CEGELEC pour 21 766.00 € HT
- DEBELEC pour 17 780.00 € HT
- ROBERT pour 20 370.00 € HT

**Considérant** que l'entreprise DEBELEC est l'entreprise la mieux disante et qu'elle propose le délai de réalisation le plus court (1 semaine),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché à la SARL DEBELEC  
Montant de **17 780.00 € HT / 21 336.00 € TTC.**

**DEVIS TOITURE ÉCOLE**

Par manque d'éléments, la décision sera prise en début d'année 2020.

**OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2020**

Dans l'attente du vote du Budget Prévisionnel 2020 de la commune, et afin d'assurer le bon fonctionnement des services, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants seront alors inscrits au BP 2020 lors de son adoption.

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN PYLONE TÉLÉPHONIE MOBILE**

Le Maire présente une proposition d'implantation d'un pylône de téléphonie mobile de la société ATC France.

Ce dispositif permettrait de remédier à la problématique de réseau de téléphonie sur la commune. Le pylône devrait avoir un impact visuel minimal et le lieu d'implantation serait situé lieu-dit Pique Talent.

Après débat, les élus décident de faire appel au SYADEN afin d'être conseillés sur cette proposition.

**TRAVAUX ET DEVIS EN COURS**

Validation de 2 devis :

- Elagage : 4 722 € TTC / entreprise Elag'land
- Fauchage : 1 919.70 € TTC / entreprise BT-TP

\* Une subvention exceptionnelle de 200 € sera allouée à l'association CarViCen pour 2019.

**COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS ET RÉUNIONS**

M. le Maire liste les participations des délégués aux commissions communales et aux différentes institutions extra communales.

- Séance levée à 21 h 53 -

Vu pour être affiché le 20 décembre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Le Maire,  
Serge SERRANO

